

**CONSEIL DE PARIS**  
*Séance des 14-15-16 décembre 2009*

**Vœu présenté par les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réforme de l'attribution des allocations exceptionnelles du CASVP**

Considérant que les situations sociales que peuvent connaître les parisiens en difficulté sont de plus en plus complexes ou délicates et nécessitent donc un accompagnement social accru.

Considérant que les associations oeuvrant dans le domaine de l'action sociale jouent un rôle déterminant dans la lutte contre l'exclusion sur l'ensemble du territoire parisien et peuvent donc apporter une contribution essentielle dans le traitement des demandes d'aide sociale.

Considérant que la Ville de Paris se doit de garantir l'égal accès des parisiens aux droits sociaux et, en particulier, aux aides exceptionnelles, quel que soit l'arrondissement dans lequel ces derniers résident.

Considérant ainsi le projet du Maire de Paris de réformer le dispositif d'attribution des aides exceptionnelles délivrées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Considérant que les administrateurs bénévoles restent membres de la commission permanente et du comité de gestion, et qu'à ce titre, le directeur de la section locale du CAS leur rendra compte régulièrement de la consommation des aides exceptionnelles, de l'évolution des demandes, et des aides allouées.

Considérant que les administrateurs bénévoles pourront toujours être appelés à se réunir en Commission permanente afin de travailler à l'examen de situations particulières.

Considérant que les administrateurs bénévoles auront, en outre, la possibilité de remplir de nouvelles missions, en particulier, dans le domaine de l'accès aux droits et de l'intergénérationnel.

Considérant ainsi cette réforme comme une opportunité de mieux prendre en compte la diversité des compétences et des expériences des administrateurs bénévoles au bénéfice des Parisiens en difficulté.

**Le Conseil de Paris, sur proposition des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés émet le vœu que la réforme du mode d'attribution des aides exceptionnelles soit conduite à son terme, en assurant l'implication des administrateurs bénévoles dans de nouvelles missions qui puissent valoriser leurs compétences et leurs expériences tout en étant utiles aux Parisiens en difficulté.**